

Fin du moratoire sur l'admission des médecins

– Fiche de données 2:

Baisse de la valeur du point tarifaire (VPT) de certaines spécialités médicales en cas d'offre excédentaire

La densité des médecins: un critère pour évaluer une offre excédentaire

Mesure pour limiter les coûts des médecins:

- Pour chaque spécialiste supplémentaire, la VPT baisse de «1/nombre de spécialistes».
- Exemple: début 2015, 127 ophtalmologues exerçaient dans le canton de Genève.
Si cinq ophtalmologues supplémentaires sont admis, la valeur du point diminue de CHF 0,96 à CHF 0,92.

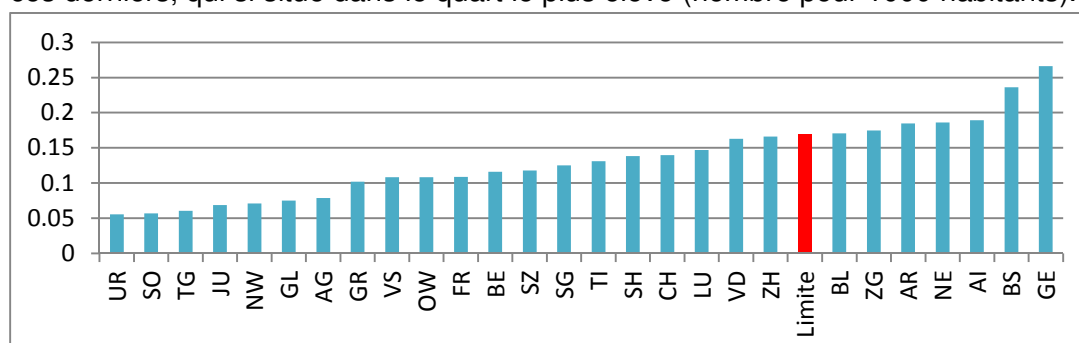
En principe, dans une économie de marché, toute offre surabondante, y compris dans l'assurance-maladie, devrait entraîner une baisse des prix. Une réduction des points tarifaires de certaines spécialités médicales constitue un moyen rapide pour freiner les coûts, sans pénaliser systématiquement les jeunes médecins. La valeur cantonale du point serait évaluée pour chaque spécialité médicale et baissée sur la base de critères clairement établis en cas d'offre excédentaire. Cette mesure peut être mise en place de suite et déploierait immédiatement ses effets. Les assureurs-maladie négocient les valeurs cantonales des points tarifaires avec les sociétés cantonales de médecine. Si les partenaires ne parviennent pas à s'entendre, les cantons ont la possibilité de fixer la valeur du point.

Critère possible: la densité de médecins

- La densité des médecins peut servir à évaluer une offre excédentaire. Le canton décide lui-même où se situe la limite.
- Exemple: une offre peut être jugée excessive si la densité d'une catégorie définie de spécialistes se situe dans le quart le plus élevé des densités de spécialistes dans les cantons (quartile de 75%). Les cantons peuvent définir les densités de médecins en fonction des spécificités régionales.

Remarque: le critère du quartile est déjà utilisé par le Surveillant des prix pour évaluer l'économicité des prestations de base.

Exemple: Genève baisse la valeur du point de ses ophtalmologues en raison de la densité de ces derniers, qui se situe dans le quart le plus élevé (nombre pour 1000 habitants).



15.01.2016